

Compte rendu de la séance du 30 juin 2017

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 30 juin 2017
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 10	Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Eric TORRES
	Représentés: Jérôme GEA par Patrice ARRO
	Excuses:
	Absents: Marie-Line COFFIN
	Secrétaire de séance: Raymond MARGAIL

Ordre du jour :

- Désignation du délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral N° PREF/CABINET/BC/2017165-0001 en date du 14 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire pour chaque commune du département des Pyrénées-Orientales en vue de l'élection des sénateurs, ainsi que la page 3 de l'Annexe 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

Délibérations du conseil:

DESIGNATION DU DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (DE 037 2017)

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 ,

Monsieur ARRO, Maire, Président de l'Assemblée, indique que le bureau électoral est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, il s'agit de MM HERMET René-Pierre, BOBE Jean, MONET Eric et TORRES Eric.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

ELECTION DU DELEGUE

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 10
(enveloppes ou bulletins déposés)

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. Patrice ARRO a obtenu : 10 voix (dix voix)

M. Patrice ARRO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu délégué au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES 3 SUPPLEANTS

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 10
(enveloppes ou bulletins déposés)

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

M Gilles RUIS	a obtenu : 10 voix (dix voix)
M BOBE Jean	a obtenu : 9 voix (neuf voix)
M MARGAIL Raymond	a obtenu : 9 voix (neuf voix)

M. Gilles RUIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu 1er suppléant au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jean BOBE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu 2ème suppléant au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Raymond MARGAIL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu 3ème suppléant au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

A 15 heures, la séance a été levée

Le Maire,
Patrice ARRO

